

INFO MAIRIE

N° 124

Octobre 2019



LE MOT DU MAIRE

En septembre, 120 enfants ont fait leur rentrée. Jourgnac est une des rares communes à avoir des effectifs stables encore cette année. Tout a été fait pour accueillir nos écoliers dans les meilleures conditions.

Enseignants et enfants ont pu apprécier les travaux effectués pendant les vacances scolaires : réfection complète de la 5^{ème} et dernière classe et agrandissement de la garderie. Je tiens à remercier les élus qui se sont investis auprès du personnel pour réaliser les travaux de ponçage, peinture, aménagement... de ces 2 pièces. Aujourd'hui, tous les locaux mis à disposition de l'école ont été entièrement réhabilités. Un banc-coffre a été fabriqué et posé sous le préau afin de stocker les jouets extérieurs.



A la communauté de communes, l'accueil de loisirs a fait, également, sa rentrée. Dès le premier mercredi le pôle jeunesse affichait complet avec une liste d'attente d'environ 70 enfants. Face à cette situation laissant de nombreuses familles dans l'embarras, les élus et les services ont étudié toutes les solutions possibles pour satisfaire un maximum de familles. Celle qui a été retenue est l'ouverture d'un second site, situé à Bosmie l'Aiguille, pouvant accueillir jusqu'à 48 enfants de 6 à 11 ans. Au vu de sa situation géographique ce sont les enfants de Bosmie et Journac qui y seront accueillis. Tous les moyens sont mis en œuvre pour offrir une prestation de qualité équivalente d'un point de vue pédagogique, à celle pratiquée au pôle jeunesse. Le sujet majeur qui nous préoccupe est de trouver suffisamment d'animateurs, tâche au combien difficile puisqu'elle concerne des étudiants. Tout sera fait pour ouvrir ce site dès le 2 octobre dans le respect des règles de sécurité.

Olivier LERENARD

COMPTES-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT

Absents représentés : Cindy BERNARD (procuration à Francis THOMASSON), Claire GRAMOND (procuration à Pascal GAYOU).

ACQUISITION MAISON DANS LE CENTRE BOURG

Le maire informe le conseil municipal de la vente par l'agence « IAD » de la propriété jouxtant la cour, le préau et le bâtiment de l'école côté garderie. Cette propriété est composée d'une maison d'habitation de 85 m² et d'un jardin de 200 m².

Il explique que la commune est susceptible de se porter acquéreur de ce bien, du fait de sa mitoyenneté avec la propriété communale, et parce qu'elle possède un sous-sol où pourrait être installée la chaudière bois dans le cadre du projet communal de mise en place d'un réseau de chaleur.

Le maire indique qu'il a fait une proposition d'acquisition de cet ensemble immobilier au prix de 25 000 € comprenant les frais d'agence. Cette offre a été acceptée par le vendeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette propriété et autorise le maire à conclure, authentifier l'acte administratif et à intervenir pour sa publication au service de la publicité foncière.

ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le maire informe que le recensement de la population se déroulera sur la commune **du 16 janvier au 15 février 2020**.

La commune est tenue de mettre en place les moyens matériels et humains afin d'assurer le bon déroulement de la collecte. Pour cela, il faudra recruter 2 agents recenseurs et désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte. Une dotation forfaitaire de l'Etat sera versée pour compenser les dépenses liées à cette opération. Le maire propose de l'utiliser pour la rémunération des 2 agents recenseurs et de nommer Valérie Devaux coordonnateur de l'opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VENTE DES CHEMINS RURAUX SUITE A ENQUETE PUBLIQUE 2011

Le maire rappelle la décision de procéder à la désaffectation et à l'aliénation de plusieurs chemins ruraux, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 06/09/2011 au 30/09/2011.

Les propriétaires riverains ont été contactés pour faire des propositions d'acquisition de ces chemins comme suit :

Cessions par la Commune : Dénomination/ situation du chemin	Nouvelles Références cadastrales suite à délimitation	Superficie	Prix de vente	Prise en charge frais d'actes administratifs
Banneix	D 1102	01a 99ca	50,00 €	Commune
Puy de Banneix	D 1098	07a 04ca	100,00 €	Commune
Chanteperdrix	D 1005 D 1006 D 1107	0a 15ca 05a 45ca 02a 65ca	150,00 €	Commune
La Croix de Masmont	D 1099 D 1100 D 1101	01a 62ca 02a 30ca 03a 55ca	150,00 €	Acquéreurs
Le Garaud	A 732	02a 11ca	50,00 €	Acquéreur

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE

Absents représentés : Pascal GAYOU (procuration à Olivier LERENARD), Claire GRAMOND (procuration à Robert DESBORDES), Catherine VALLERY-RADOT (procuration à Philippe MONTIER).

TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Travaux de voirie

Un estimatif a été réalisé par l'ATEC (Agence TECHnique du département) pour les travaux de réfection de la voirie rue Robert Doisneau pour un montant de 40 100 € HT. Ce projet peut être financé à hauteur de 40 % au titre des CTD.

- Réfection de toitures

Les montants prévisionnels des travaux :

- ✓ toiture de la mairie : 10 863,20 € HT
- ✓ toiture de la grange à la métairie : 24 368,75 € HT

Ces 2 opérations feront l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR et des CTD.

- Chaudière bois et réseau de chaleur

L'estimation de cette opération doit être réévaluée pour intégrer le coût de l'acquisition et des travaux à réaliser dans la maison nouvellement acquise, ce qui porte le coût prévisionnel à 112 931 € HT.

Des demandes de subventions sont déposées pour ce projet au titre de la DETR/DSIL (dotation de l'Etat pour le soutien à l'investissement local), et auprès du conseil départemental.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

CHAUFFERIE BOIS : MAITRISE D'ŒUVRE

3 bureaux d'études ont été consultés pour cette mission et ont fait les offres suivantes :

- ✓ CITE 4 : 11 200,00 € H.T.
- ✓ JLM Ingénierie : 7 450,00 € H.T.
- ✓ BET LARBRE : 12 500,00 € H.T.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le SEHV, la société JLM INGENIERIE a été retenue.

QUESTIONS DIVERSES

Demandes émanant du SYDED pour le renforcement des écopoints :

- ✓ mise en place d'un bac à papier et d'un bac à textile dans le Bourg et à Royer.
- ✓ mise en place d'un container pour les emballages (pour les habitants des communes limitrophes n'ayant pas de tri à domicile – en particulier à Meilhac)

Avis favorable si le SYDED met en place une plateforme pour l'installation de ces nouveaux équipements.

COMMUNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Les habitants de Jourgnac seront recensés en janvier 2020. Pour mener à bien ce recensement la mairie doit recruter 2 agents qui devront se répartir les 500 foyers que compte notre commune. Il faut être disponible du 16 janvier au 15 février, période du recensement, et les 3 et 10 janvier après-midis pour la formation.

Ces agents devront répondre à des qualités indispensables au bon déroulement du recensement : disponibilité, rigueur, sérieux, capacités relationnelles, connaissance de l'outil informatique et d'internet et connaissance de la commune.

Si vous souhaitez candidater à ce poste vous devez le faire par écrit à M. le maire avant le 30 novembre 2019.

IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS ORANGE

Implantation d'une antenne-relais Orange

Afin d'améliorer le réseau très haut débit mobile de la commune, la société orange propose de procéder à l'implantation d'une antenne-relais rue Jacques Brel(Les Quérias, La Grange. Une déclaration préalable va être déposée.

Calendrier prévisionnel :

- date prévisionnelle début des travaux : 02/12/2019
- date prévisionnelle fin des travaux : 02/01/2020
- date prévisionnelle de mise en service : 01/04/2020

Le dossier d'information concernant cette installation est consultable au secrétariat de mairie.

PÊLE - MÊLE

GÎTE



Tél : 06.81.54.17.55

Adresse : 1684 rue Jean Ferrat - 87800 Jourgnac

Email : lafdem@orange.fr

Site internet : www.gite-beletou.fr

BELL'HAIR PASSION



Bell' Hair Passion
La beauté chez vous

06.89.58.72.18
Sur RDV de 9H à 21H
zianisabrina@hotmail.com

Facebook : *Bell' Hair Passion*

COOPERATIVE ARTISANS À DOMICILE LIMOUSIN

Fonctionnement de notre coopérative

Vous avez besoin d'une intervention à votre domicile, résidence principale ou secondaire, pour du JARDINAGE, PETIT BRICOLAGE (moins de 2h), un NETTOYAGE régulier ou ponctuel, une aide en INFORMATIQUE ou gestion ADMINISTRATIVE, du gardiennage temporaire ou une prise en charge de vos animaux de compagnie (réservé aux personnes dépendantes),

Vous êtes imposable ou non imposable, et vous résidez fiscalement en France

- *Vous contactez la Coopérative ou un coopérateur directement*
- *Vous obtenez **un devis gratuit** et le renvoyez signé au coopérateur*
- *Vous programmez la date de l'intervention*
- *L'artisan coopérateur intervient chez vous et la coopérative vous facture la prestation (c'est elle qui est habilitée par le n° SAP).*
- *Vous réglez la facture à la Coopérative par chèque, virement ou CESU Préfinancé.*
- *La Coopérative vous transmet une attestation fiscale avant votre prochaine déclaration pour faire valoir votre avantage fiscal au crédit d'impôt de 50 %.*

Avantages Fiscaux et Plafonds :

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts de 50 % sur les prestations réglementées de Services à la Personne dans la limite des plafonds suivants :

- *Les dépenses sont retenues dans la limite de 12 000 € par an. Ce plafond est majoré de 1 500 € (sans pouvoir dépasser 15 000 €) dans les cas suivants : par enfant à charge (750 € si garde alternée), par membre de votre foyer âgé de plus de 65 ans et par ascendant de plus de 65 ans.*

- Les dépenses liées aux prestations sont retenues dans les limites suivantes, ces montants s'imputant sur le plafond annuel de 12 000 €.
- Petit bricolage (durée max de 2 h.) : 500 € / an
- Assistance informatique: 3000 € / an
- Petits travaux de jardinage: 5000 € / an

* En application de Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et article D.7233-5 du Code du Travail.

Contact :

Artisans à Domicile Limousin ADLCOOP

Société Coopérative Artisanale à responsabilité limitée à capital variable

Adresse : 12 avenue Garibaldi 87000 LIMOGES

Tél. : 06 28 04 52 03

Mail : contact@adlcoop.fr

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

ASSOCIATIONS

BOULOU BRIANCE RANDO (BBR)



Le BBR organise le dimanche 6 octobre 2019 à Jourgnac une randonnée VTT et pédestre.

Pour les VTT 3 circuits : 13 km, 21 km ou 30 km, pour les marcheurs 2 circuits : 11 km ou 13 km tous les circuits sont accompagnés par des adhérents du club, pas de balisage.

Un pot d'accueil est offert ainsi qu'un rafraîchissement à l'arrivée, inscription obligatoire, participation 2 €.

Rendez-vous dimanche 6 octobre à 8 h 30 derrière la salle polyvalente



Des adhérents du BBR dans la grande traversée du Morvan – 7 au 14 septembre.

Contact : Olivier Lerenard 06 07 44 95 33

CLUB DE L'AMITIE DU 3^{eme} AGE

Samedi 19 octobre repas d'automne

Le club organise son traditionnel repas d'automne, ouvert à tous, à la salle polyvalente à 12H.

Tarifs : 32€ pour non adhérents, 27€ pour les adhérents (repas traiteur apprécié, apéritif, vins et café compris)

Ambiance assurée. Inscriptions jusqu'au lundi 14 Octobre au 05 55 58 23 78.

Dimanche 24 novembre théâtre à la salle polyvalente à 15h

Invitée par le club, la compagnie du Roseau interprétera une pièce intitulée "

AU No 9, C'EST N'IMPORTE QUOI" comédie de Vivien Lhéraux.

Tarif unique : 6 euros. Réservations éventuelles au 05 55 58 23 78.



JOURGNAC-LOISIRS

Le jeudi 19 septembre 2019, l'équipe associative de Jourgnac-Loisirs s'est réunie pour son Assemblée Générale.

Présentation du bilan moral : année 2019 (blanche). Le manque de bénévoles au sein de l'association n'a pas permis à Jourgnac-Loisirs d'honorer les manifestations initialement prévues.

Présentation du bilan d'activités des diverses manifestations organisées depuis 2015.

Présentation du bilan financier.

A l'issue de cette assemblée générale, un nouveau bureau a été nommé :

Béatrice CANOU Présidente

Marie GABRIEL Secrétaire

Janick VIGNEAUD Trésorière

Nicolas SILLARD Vice-président

Quelques idées de manifestations pour l'année 2020 ont été évoquées (Soirée Antillaise, voyage, et bien entendu le marché de pays). De ce fait et pour en débattre une réunion aura lieu le lundi 4 novembre à 20h00.

Si vous n'avez pu venir à l'assemblée générale, je vous attends nombreux ce lundi 4 novembre.

L'ASSOCIATION A BESOIN DE VOUS.

Béatrice CANOU Présidente.

TELETHON 2019

Après une année 2018 particulièrement réussie (5 557 € de dons), l'équipe du téléthon de Jourgnac vous donne rendez-vous le samedi 7 décembre pour une nouvelle édition.



*Notre objectif est de toujours faire mieux et d'aller toujours **PLUS HAUT**. Cette année le téléthon lance le défi de la hauteur.*

Si vous souhaitez nous rejoindre et contribuer à cette aventure, nous vous donnons rendez-vous le jeudi 17 octobre à 20h30 dans la salle du conseil.

Si vous ne pouvez être présent(e) aux réunions de préparation mais souhaitez vous investir le jour du téléthon, vous pouvez prendre contact avec Jérémy CHOQUET au 06 88 77 50 62.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

OCTOBRE :

- Dimanche 6 : Randonnée pédestre et VTT – Boulou Briançe Rando et Entente Gymnique
- Samedi 19 : Repas d'automne – Club du 3^{ème} âge

NOVEMBRE :

- Dimanche 17 : Vide ta chambre APE
- Samedi 23 : Assemblée générale – Pétanque Jourgnacoise
- Dimanche 24 : Théâtre – Club du 3^{ème} âge

DÉCEMBRE :

- Samedi 7 : Téléthon
- Dimanche 15 : Repas des aînés de la commune
- Mercredi 18 : Assemblée générale - Club du 3^{ème} âge
- Vendredi 20 : Marché de Noël – APE

Info-mairie rédigé par la commission de la communication, imprimé et tiré par la mairie de Jourgnac.

* Les articles écrits en *italique* ne sont pas rédigés par la commission.